

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.—Le Canada, à titre de membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, dont le siège se trouve à Londres, a envoyé une forte délégation à la Conférence internationale tenue à Londres sous les auspices de ladite Organisation au début de l'été de 1960 en vue de réviser la Convention internationale de 1948 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Le Canada était l'un des pays qui ont signé, sous réserve de ratification, la Convention de 1960, qui, lorsqu'elle aura été ratifiée par un nombre suffisant de pays, remplacera la Convention de 1948. De plus, le Canada, en qualité de membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et de la Commission de sécurité maritime de cette organisation, a assisté à des réunions de ces organismes subsidiaires tenues à Londres durant l'année.

Le Fonds monétaire international.—Ce Fonds, établi à la suite de la Conférence tenue à Bretton Woods en 1944 a commencé à fonctionner en 1945. Il fournit les rouages nécessaires à la consultation et à la collaboration internationales pour tout ce qui a trait aux problèmes de la monnaie, des paiements et du change. Il poursuit entre autres la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un mode multilatéral de paiements courants, ainsi que l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international. Sous réserve de certaines conditions, les États membres peuvent puiser dans les ressources du Fonds qui s'élèvent maintenant à quelque 14 milliards de dollars. Le Canada est représenté au Bureau des directeurs exécutifs du Fonds depuis 1945.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement.—Cette Banque, formée en même temps que le Fonds monétaire international, se propose trois buts principaux: 1° faciliter les placements de capitaux consacrés à des fins productives; 2° favoriser les placements privés à l'étranger au moyen de garanties ou de participation aux prêts par des portefeuillistes privés; et 3° consentir des prêts lorsque les capitaux privés ne s'offrent pas à des conditions raisonnables. Depuis ses débuts, la Banque a consenti plus de 250 prêts à quelque 50 pays pour un montant total de cinq milliards de dollars. La souscription du Canada à la Banque est passée de 375 millions à 750 millions de dollars en 1959.

La Société financière internationale.—La Société financière internationale, filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a pour fonction de favoriser le développement de l'entreprise privée de production en engageant ses propres fonds conjointement avec les capitaux privés. Elle joue le rôle de bureau central en coordonnant les occasions de placement et les offres de capital privé et en facilitant le recrutement d'administrateurs compétents si l'on ne peut en trouver sur place pour la réalisation d'un projet donné. Le Canada a souscrit \$3,520,000 au capital de la Société.

L'Association internationale de développement.—L'Association, fondée en 1960 à titre de filiale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a pour but d'encourager l'essor économique et d'accroître la productivité des régions insuffisamment développées. Dans ce dessein, l'Association, utilisant les fonds souscrits par les États membres, consent des prêts, d'habitude à long terme et à de faibles taux d'intérêt. Elle offre des conditions moins rigoureuses que celles des prêts ordinaires, qui obèrent moins gravement la balance des paiements des emprunteurs. La contribution du Canada à l'Association est de \$37,830,000.

L'Union postale universelle.—Une des plus anciennes et des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies, l'Union postale universelle (U.P.U.), a été fondée à Berne, en 1874, dans le dessein surtout d'améliorer les services postaux dans toutes les parties du monde et d'accentuer la collaboration internationale. Le Congrès postal universel, organe suprême de l'U.P.U., se réunit tous les cinq ans afin de réviser la Convention postale universelle et les accords qui s'y rattachent. Entretemps, la Commission exécutive et de liaison, la Commission consultative des études postales et un Bureau international assurent la continuité des travaux de l'U.P.U. Au Congrès tenu à Ottawa en 1958, le Canada a été élu à la Commission exécutive et de liaison.